

Conseil général du

19 mars 2018

RAPPORT

NO 66

DU CONSEIL COMMUNAL

a) Discuter et préavisier un crédit de Fr. 231'500.00 destiné au financement de la cinquième étape des travaux de viabilité du secteur de l'Orée ainsi que son financement

b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

Le Conseil général des Bois avait accepté en 2002 un crédit pour l'élaboration des plans de viabilité du secteur de l'Orée de Fr. 92'000.00

Le corps électoral des Bois avait accepté en 2003 un crédit destiné au financement des travaux de viabilité du secteur

de l'Orée de Fr. 1'225'500.00

soit Fr. 1'317'500.00

Les travaux de réalisation de la zone d'activité sont partiellement terminés. Ils ont fait l'objet de 4 étapes de réalisation. Suite à la vente prochaine d'une parcelle de terrain située tout à l'Est de la zone d'activité, la réalisation du solde de la viabilité est devenue nécessaire.

Cette zone devrait accueillir prochainement les nouveaux ateliers du garage du Haut Doubs, un atelier de serrurerie, un atelier de peintre en bâtiment, une entreprise de produits annexes de l'horlogerie, deux immeubles locatifs adaptés proposés par Progressia et une extension des locaux de la société Silton immobilier.

D'autres tractations sont encore en cours pour l'installation d'un atelier de polissage et de locaux commerciaux pour des produits de la construction.

Si les coûts de la réalisation des premières étapes sont conformes aux devis qui avaient été fournis, l'estimation des coûts avait été quelque peu sous-estimée.

Au terme de la réalisation des quatre premières étapes de cette réalisation, la somme de Fr. 922'500.00 a été dépensée. D'autre part, dans le cadre de ces travaux, le Conseil communal a dû consentir à prendre en charge les frais relatifs à la suppression de la doline qui existait dans ce secteur pour la somme de Fr. 31'800.00.

Pour le solde des travaux, les estimations du bureau d'ingénieur font état d'un devis de 594'500.00 TTC. Il y a donc lieu d'approuver un crédit supplémentaire de Fr. 231'500.00 pour ce projet, ce qui représente un dépassement de 17.56 % du crédit initial voté.

La justification de ce dépassement s'explique en partie comme suit :

Travaux complémentaires pour la suppression de la doline

située dans ce secteur

Fr. 31'800.00

Renchérissement de 2003 – 2017 4.8%

Fr. 17'400.00

Si l'on tient compte de ces deux éléments extraordinaires, le dépassement de ce projet est de 13.8 %. Dès lors, il doit être approuvé par le Conseil général.

Conformément à l'art 28 du règlement d'organisation ce supplément de crédit est de la compétence du Conseil général.

c) Discuter et approuver un crédit de Fr. 63'500.00 correspondant à la participation financière communale pour les travaux du Syndicat de chemins Les Bois 2 (deuxième étape), ainsi que son financement

d) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

- a) Lors de sa séance du 10 décembre 2012, le Conseil général avait accepté le principe du versement d'une participation financière de Fr. 560'650.00 en faveur du Syndicat de Chemins Les Bois 2 en constitution. Cette contribution correspond à la subvention que les communes doivent verser dans le cadre d'ouvrages d'amélioration foncière. Afin de soutenir ce projet et de lui donner toutes ses chances d'être réalisé, la contribution communale a été fixée à 15 % du devis au lieu du 7.5 % comme la loi le prescrit. Pour le détail de ce projet, nous vous renvoyons au rapport no 55 du 3 novembre 2014.

Il y a lieu de passer maintenant à la seconde étape de la réalisation de ce projet.

Dans le calcul de l'évaluation des coûts, la commission d'estimation est chargée de fixer les principes de répartition des frais et d'élaborer ceux-ci avec la collaboration du directeur technique.

Répartition des frais de la 2^{ème} étape de travaux

Les chemins suivants font partie de la 2^{ème} étape de travaux :

- chemin n° 1: accès à la ferme Godat, Sous-le-Mont
- chemin n° 2 : accès à la ferme de l'Aiguille
- chemin n° 4 : accès au bâtiment de la colonie de Haute-Sorne au Cerneux-Godat
- chemin n° 10 : liaison Le Boéchet - Le Canon (itinéraire cyclable)
- chemin n° 11 : accès Les Prailats - La Combatte du Pas
- chemin n° 12 : chemin des Rosées-Dessous

Les travaux ont été mis en soumission en juin 2017 et ont été adjugés par le comité du SCB2 à l'entreprise François Donzé SA de Courgenay, et ceci, pour un montant total de Fr. 1'335'000.00.

Le montant des frais restants à répartir est calculé pour chaque chemin. Ces montants sont toutefois provisoires. En effet, ils sont basés d'une part sur le devis des travaux de la 2^{ème} étape (lui-même reposant sur l'offre de François Donzé SA) et, d'autre part, sur le devis des frais généraux à répartir sur l'ensemble de l'entreprise. La répartition des frais généraux est calculée proportionnellement aux coûts devisés pour chaque chemin.

Cela a pour conséquence que la répartition des frais définitive ne pourra se faire qu'au terme de l'entreprise, une fois tous les travaux terminés et décomptés. Un correctif sera alors établi et remis à chaque propriétaire membre du syndicat, y compris la commune.

Il ressort de ces documents que la Commune des Bois participe aux frais comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Participation</u>	<u>Coût</u>	<u>Contribution communale</u>
chemin n° 1 :	35.3 % des frais restants	Fr. 45'600.00	Fr. 16'080.00
chemin n° 11	50 % des frais restants	Fr. 45'000.00	Fr. 22'500.00
chemin n° 12	50 % des frais restants	Fr. 49'080.00	Fr. 24'540.00
TOTAL			<u>Fr. 63'120.00</u>

Comme déjà dit plus haut, ce montant est provisoire ; il sera ajusté au terme de l'ensemble des travaux du SCB2.

Le financement de cet objet est prévu par emprunt.

- b) Afin d'éviter de devoir présenter à nouveau le décompte de ces travaux et comme cela se fait depuis plusieurs années, le Conseil communal vous propose de lui accorder la compétence nécessaire pour ratifier le décompte de ces travaux.